

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 43

Artikel: A propos de la réforme pénitentiaire : les prisonniers ; ce qu'il faudrait faire pour eux. - Le jeu des mouches. - Instruments de supplice d'autrefois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195183>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

A propos de la réforme pénitentiaire.

Les prisonniers : ce qu'il faudrait faire pour eux. — Le jeu des mouches. — Instruments de supplice d'autrefois.

Tous nos journaux ont donné, la semaine dernière, le compte-rendu des intéressantes délibérations de la Société suisse pour la réforme pénitentiaire et de l'Association des sociétés suisses de patronage. Ainsi qu'on a pu s'en convaincre, le but qu'elles poursuivent est des plus louables et digne de l'appui de tous. Elles se sont occupées, au point de vue moral et humanitaire, du transport des prisonniers, des genres de peine, de l'exécution de celles-ci, ainsi que du patronage des détenus libérés. « Amender le délinquant pendant qu'il subit sa peine, faire de lui, d'un homme déshonoré ou dévoyé qu'il était, un citoyen désireux de reconquérir une place honorable dans la société, telle est la noble tâche qu'elles s'imposent ».

Ici, nous nous plaisons à reproduire le passage suivant d'un article publié, il y a deux ou trois ans, par le *XIX^e Siècle*, à l'occasion d'une brochure intitulée : *Manuel du visiteur du prisonnier*, écrite par une femme, Madame Arenal, qui fut longtemps, en Espagne, l'âme des associations analogues à celles dont nous venons de parler. Voici ce passage :

Le système pénitentiaire actuel, qui abrute le prisonnier par le soin qu'on met à lui enlever toute personnalité, n'est pas le meilleur moyen de le relever. Les prisonniers ne sont plus des hommes ou des femmes, ce sont des numéros. De ce que le condamné a mérité d'être privé de la liberté, faut-il déduire que sa volonté doit être considérée comme si elle n'existait plus. Il n'est rien qui ne soit minutieusement prévu dans son existence soumise à la règle la plus sévère. Est-ce un bien? Est-il même prudent de le pousser à cette complète abdication de son libre arbitre?... Quand il sortira de prison, sa volonté, comprimée longtemps, longtemps restée dans l'inaction, lui fera défaut pour résister aux tentations mauvaises.

Ce sont là de délicats problèmes moraux, il est vrai, mais l'expérience nous prouve que ce n'est pas seulement avec des règlements qu'on arrive à rendre une conscience à de malheureux dévoyés. Les détenus qui se sou-

mettent le plus docilement, qui sont les mieux notés, sont-ils les plus repentants? Ne sont-ils pas souvent les plus hypocrites?

Il n'y a pas une action, si indifférente qu'elle soit, où le prisonnier puisse faire preuve de quelque initiative. N'est-ce pas là un des grands vices de notre système pénitentiaire? N'y aurait-il pas un moyen de concilier avec une discipline sévère, la possibilité, pour le détenu, d'échapper par moments à cette passivité déprimante?

L'isolement matériel du détenu doit-il avoir aussi pour conséquence la séquestration intellectuelle qu'on lui impose? Est-ce encore un bien que, au bout de quelques mois ou de quelques années, il soit jeté dans le courant de la société sans avoir la moindre notion des événements marquants qui se sont accomplis, que connaissent tous ceux qui l'entourent, cette ignorance devant être un indice irrécusable de sa faute? Y a-t-il quelque chose de paradoxal à se demander s'il ne serait pas possible de ne plus faire de la prison un monde à part, isolé de la nation et de l'humanité, et du prisonnier un être qui n'est point une personne et ne participe plus en rien à la vie sociale, où il doit pourtant rentrer?

Par le système de la coercition pure, on n'empêche rien dans les prisons de ce que l'on voudrait empêcher, et on ne favorise rien de ce qu'il serait souhaitable de favoriser.

Il y a une histoire curieuse, qui démontre l'impuissance de la seule règle étroite. Un directeur de prison poursuivait avec une particulière sévérité tout ce qui ressemblait au jeu. Les cartes ne pouvaient pénétrer dans la maison, mais les prisonniers avaient mille façons de les remplacer. Le directeur devinait leurs ruses, saisissait implacablement tous les objets qui, par convention, leur servaient à jouer.

Un jour, cependant, sa perspicacité fut mise en défaut. Pendant la demi-heure qu'il leur était permis de passer dans le préau, les détenus se chauffaient au soleil. Rien de suspect, en apparence; même ils restaient presque immobiles.

En sa qualité de vieux limier, le directeur, en les observant, eut pourtant la conviction qu'ils jouaient, mais à quoi, et comment? Ils n'avaient, comme on dit « rien dans les mains, rien dans les poches ». Profondément intrigué, il épia ses pensionnaires, sans pouvoir surprendre leur secret.

Ce ne fut que plus tard qu'il apprit, par l'un d'eux, que les instruments de jeu étaient tout simplement les mouches qui, au soleil, venaient se poser sur eux, et, suivant qu'elles étaient en nombre pair ou impair, on gagnait ou perdait!

Il est juste d'ajouter que ces critiques ne peuvent pas entièrement s'appliquer à ce qui se passe actuellement chez nous. La direction de notre pénitencier vaudois est confiée aux soins intelligents et dévoués d'un homme qui, dans sa tâche difficile, ne cesse de travailler à toutes les améliorations qu'il lui est possible d'apporter dans cet établissement, de concert avec l'autorité compétente.

D'un autre côté, et au sujet de ce qui a été dit sur les prisonniers qui restent complètement étrangers à ce qui se passe au dehors, on sait que cet état de choses n'existe plus pour notre pénitencier, grâce à l'heureuse initiative de son chapelain.

M. Bauty se donne la peine de rédiger un petit journal hebdomadaire, autographié dans la maison et donnant les nouvelles du jour, à l'usage des détenus.

A propos des genres de peines, il nous est difficile de nous figurer ce qui se passait autrefois. Il faut, pour se rendre compte du chemin parcouru, des progrès réalisés jusqu'ici, visiter, par exemple, le musée pénitentiaire de Paris. Voici ce que nous lisions, il y a deux ou trois ans, sur cette curieuse collection :

Un des instruments de supplice qui attirent le plus l'attention est la fameuse cage où le cardinal La Balue fut enfermé par Louis XI et qui était disposée de telle façon que le malheureux ne pouvait ni s'y asseoir, ni s'y coucher.

La cage du cardinal La Balue se trouvait dans le château de Loches. Elle était située dans les oubliettes que Louis XI avait fait creuser. Construite en bois garni de fer, elle avait huit pieds carrés sur six de hauteur. La Balue, qui l'habita onze ans, en était le propre inventeur.

Bien d'autres prisonniers de distinction furent enfermés dans cette cage du château de Loches; c'est d'abord Philippe de Commines, qui en parle ainsi dans ses Mémoires :

« Plusieurs depuis l'ont maudite, et moy aussi qui en ai tasté, sous le Roy présent, l'espace de huit mois ».

Ce genre de supplice était d'ailleurs d'un usage général dans l'Europe du quinzième siècle. Louis XII, fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, fut transporté à la tour de Bourges, et, chaque soir, par précaution, on l'enfermait dans une cage de fer. Ludovic Sforce, dit le More, fut traité de la même ma-

nière, en punition de ses trahisons envers la France.

Beaucoup de prisons d'Etat avaient leur cage de fer : celle du Mont-Saint-Michel est une des plus connues.

C'est là que fut enfermé la Bretonnière, bénédictin et gazetier, qui avait fait un pamphlet contre l'archevêque de Reims.

Louvois fit enlever le malheureux écrivain de la Hollande où il s'était réfugié, et le fit détenir dans cette cage, où il termina ses jours après trente ans de souffrance.

Au siècle suivant, Desforges y fut mis pour quelques vers satiriques.

Il est dans ce musée plusieurs autres instruments qui rappellent des supplices si affreux que nous renonçons à les décrire.

Conseils à nos lectrices

sur les plantes d'appartement.

Ces excellents conseils, nous les empruntons à la *Semaine littéraire*, à l'intention de nos lectrices qui les apprécieront sans doute. Voici ce que dit cet intéressant journal sur les plantes d'appartement :

Quand nous achetons quelque belle plante pour l'ornement de notre logis, nous nous efforçons de lui choisir la place qui doit le mieux faire ressortir ses formes élégantes et gracieuses, et nous ne nous préoccupons pas assez de savoir comment elle pourra vivre dans ce nouveau milieu.

Pour conserver les végétaux, il leur faut de l'air, autant de lumière que possible, des arrosages suivant les saisons et la température. Il faut donc choisir une place bien éclairée et près d'une fenêtre si possible, exposée au levant, afin de pouvoir souvent donner de l'air à la plante. Si elle est destinée à orner une pièce que l'on n'ouvre que les jours de réception, on la place dans une chambre séparée, où on pourra lui donner tous les soins nécessaires, et on ne la remet au salon que le jour où l'on attend des visites.

Pendant, ce système ne peut s'appliquer aux pièces où l'on demeure habituellement, et c'est justement dans celles-là qu'on aime à retrouver cette belle verdure qui nous charme. Il faut donc prodiguer aux plantes que l'on tient à garder près de soi tous les soins qu'elles exigent, et se garder de les oublier ou de les négliger.

En été, on leur donnera de l'air en abondance, matin et soir, mais on évitera les rayons du soleil, qui ne sont pas favorables aux végétaux vivant en appartement. On leur donnera de l'eau tous les deux ou trois jours, mais seulement par immersion. Pour cela, on place le pot de fleurs dans un récipient plus grand et rempli d'eau légèrement tiédie. On y laisse la plante jusqu'à ce qu'elle soit humide. On lave les feuilles avec une éponge, et, en temps de pluie, on fait bien de mettre la plante dehors, pendant quelques heures, si possible.

L'eau de pluie et l'eau de rivière sont les meilleures pour les arrosages, mais si on n'en a que de l'autre à sa disposition, on l'exposera une journée à l'air avant de s'en servir; cette précaution-là est importante.

C'est en général dès les premiers jours

d'octobre que le traitement d'hiver devra commencer, les soins étant à peu près les mêmes qu'en été, mais les arrosages moins fréquents. En général, le travail de la sève, une fois complètement arrêté, la plante n'absorbe que très lentement l'eau qu'on lui donne et il faut attendre, pour en remettre, que la terre paraisse un peu sèche.

Si le thermomètre descend au-dessous de 10 degrés, on ne donnera plus d'air extérieur à la plante, et, à cette température, on ne l'y laissera exposée que peu de temps.

Au mois de mai, on change la terre des pots, et c'est le cas alors d'user des engrais chimiques, qu'on fait dissoudre dans l'eau des arrosages, et qui donnent à la plante un développement merveilleux pendant l'été.

Si on n'en fait pas usage, on prend de la bonne terre de bruyère qu'on renouvelle en automne. On mélange à la terre de bruyère un quart de bon terreau, ce qui donne de la vigueur et de la sève aux plantes.

La Vénus de Milo pendant le siège de Paris.

— Tout le monde sait que le Musée du Louvre possède la célèbre statue antique connue sous le nom de *Vénus de Milo*, découverte à Milo, dans une île de la Grèce, en 1820, et transportée en France l'année suivante. Mais ce que chacun ne sait pas, ce sont les minutieuses précautions prises par les Parisiens, pendant le siège, pour préserver ce précieux trésor artistique.

« Lors de l'investissement de Paris par les Allemands, en 1870, nous dit Larousse, les conservateurs du Musée du Louvre craignirent qu'en cas de défaite ce chef-d'œuvre de l'art artistique ne devint la proie des vainqueurs; ils songèrent à le soustraire à leur rapacité. Les principales toiles des grands maîtres avaient été expédiées hors de Paris; pour la Vénus de Milo, on ne se résigna pas à lui faire faire un long voyage et on se borna à l'inhumer dans un cercueil de chêne capitonné, sous le pavé d'une des cours de la Préfecture de police.

» La cachette n'était connue que d'un fort petit nombre de personnes, l'inhumation ayant eu lieu secrètement; mais l'incendie de la Préfecture de police et du Palais de justice, dans les derniers jours de la Commune, vint faire courir au chef-d'œuvre que l'on avait voulu préserver des dangers sur lesquels on ne comptait pas.

» Très heureusement, quoique les bâtiments qui entouraient la cour eussent été entièrement brûlés et que la cour elle-même eût été couverte de débris ruisselants d'eau, la Vénus ne reçut aucune atteinte et put être retirée intacte. »

La reine d'Angleterre en chemin de fer.

Lorsque la reine est sur le point de prendre le chemin de fer, on communique le projet des voyages à l'adminis-

tration compétente. Celle-ci dresse un programme détaillé et informe tous les chefs de gare de l'heure à laquelle doit passer Sa Majesté. Les chefs de gare à leur tour doivent prévenir tous les postes de signaux, et s'assurer par une visite personnelle que chacun a bien compris les instructions données.

L'horaire est si minutieusement réglé, que rien ne doit entraver la marche du train royal, ni faire subir un retard aux voyageurs ordinaires. Le jour du voyage, la ligne tout entière est bordée par un cordon d'hommes portant des drapeaux, et placés en vue les uns des autres. Les rails sont scrupuleusement nettoyés, et lorsque Sa Majesté s'avance, précédée par une locomotive-pilote, les porteurs de drapeaux doivent faire un signal indiquant que la voie est parfaitement libre.

Les mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs, employés de toute sorte sont munis d'un petit livret imprimé, auquel ils doivent se conformer religieusement, afin de réduire au minimum la possibilité du danger. Le train royal est accompagné par l'administrateur général des chemins de fer, le directeur de la ligne et quelques autres fonctionnaires éminents.

Il faut avouer que Sa Majesté est bien gardée.

Un souvenir de Hugo de Senger.

Le regretté Hugo de Senger, l'auteur de la belle partition de la fête des vignons, commença sa carrière de professeur et de chef d'orchestre à Saint-Gall, dans cette Suisse qu'il ne devait plus quitter et qui devint sa patrie d'adoption. Il fut appelé ensuite à Zurich, pour diriger l'orchestre du théâtre.

Ici se place une anecdote caractéristique : Au cours d'une répétition, Hugo de Senger fit quelques observations à un ténor qui se permettait de faire des changements à tous ses rôles. Le chanteur prétendit qu'il en ferait à sa guise, mais le chef d'orchestre le prévint que, s'il modifiait une note de la partition, il arrêterait net ses musiciens. Le soir, le ténor ne tint pas compte de l'avertissement, et Hugo de Senger, fidèle à sa parole, fit taire l'orchestre au milieu d'une victorieuse fioriture que l'artiste brodait sur une cavatine. A la sortie de la représentation, le chef d'orchestre ne vit pas sans surprise un groupe de personnes de connaissance l'entourer et le reconduire à sa demeure tout en devisant musique. Arrivé à sa demeure, il demanda ce qui lui valait l'honneur de cette conduite. On lui apprit alors qu'on avait vu le ténor s'emparer d'une hache dans le magasin des accessoires et la brandir d'un air furieux en s'écriant qu'il allait « faire son affaire » au chef